



Le portrait du Journal du Palais

À fleur de peaux

À Noyers-sur-Serein, dans l'Yonne, **Brice et Yamzhil Corman** sont artisans-marquiers. Des créateurs de sacs et d'accessoires, mais pas seulement : leur travail est en effet à l'image de leur éthique personnelle, authentique, exclusive, intuitive et sans compromis. *Page 16*

Luzy : la mairie répond au rapport de la CRC

Dans un département, la Nièvre, qui perd ses habitants, Luzy fait figure d'exception. Si la Chambre régionale des comptes, dans un récent rapport, pointe une gestion fragile, la maire assume une stratégie d'attractivité. *Page 5*

La QHSE comme levier de croissance

Fort d'une solide expérience dans la gestion des risques industriels et la RSE, l'Auxerrois Adnan El Barrack a imaginé ProRisQ Group, un cabinet de conseil en stratégie dédié à la performance durable des organisations. *Page 2*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 13

Un ministre pour tracer la route des auto-écoles



François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'État, ministre de l'intérieur (à gauche sur la photo, avec Denis Thuriot, maire de Nevers et président

de Nevers agglomération au centre, et la préfète de la Nièvre Fabienne Decottignies), était à Nevers pour annoncer des mesures afin de faciliter le passage

de l'examen du permis de conduire dont le taux de réussite (59,4 %) n'est pas satisfaisant. Des annonces qui ont déçu les professionnels du secteur, confrontés

à une pénurie d'inspecteurs alors que le permis à 17 ans, entré en vigueur en janvier 2024, a encore allongé les délais d'attente pour les candidats. *Page 3*

Besançon : Silmach va équiper l'armée française

La solution exclusive développée par la PME bisontine est un microdétecteur sans énergie qui permet au fantassin de vérifier de manière infaillible et aisée l'intégrité de son équipement de protection individuelle. Pour Silmach, il s'agit d'un contrat de plusieurs centaines de milliers de

capteurs pour un montant de plus de 3 M€, dont la fabrication sera intégralement et de manière pérenne localisée à Besançon.

D'autres domaines d'application peuvent être adressés par ce microdétecteur de chute dans le civil : aéronautique, casques de protection des motards... *Page 4*

Un été en France à Nantes. Pages 14-15

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 4980 - 2€



CM
FRANCHISE
CONSEIL

Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir la franchise est peut être la solution !

Que vous souhaitiez

> CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR
OU

> MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir UN NOUVEAU MÉTIER : de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants
ou d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - caroline@cmfranchise.com - 06 08 842 607



Les contrats d'alternance en France



Nombre record d'alternants

L'année 2024 a vu un nombre record de près de 110.230 contrats signés en alternance dans les entreprises du commerce à l'échelle nationale, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023 se réjouit l'Opcommerce, opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles. En BFC, ce sont plus de 3.400 contrats d'alternance qui ont été signés (3.106 en apprentissage et 314 en contrat de professionnalisation). Parmi les entreprises de la région qui ont recours à l'alternance, ce sont les toutes petites structures (moins de onze salariés) et les grands groupes (plus de 300 salariés) qui accueillent le plus de contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Le chômage en BFC



Sensible baisse du chômage

En moyenne au 2^e trimestre 2025, en BFC, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation, ni en parcours social, s'établit à 228.900 (catégories A, B, C, D, E), auxquelles s'ajoutent 7.604 personnes inscrites en parcours social (catégorie F) et 25.965 en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G), selon une note conjointe de la Dreets et de France travail. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 2,7 % (-5.550) sur le trimestre mais augmente de 4,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 7,1 % (-8.290) ce trimestre mais croît de 7,1 % sur un an.

La centrale photovoltaïque de l'Aéroparc



Une base de l'Otan énergétique

EDF power solutions annonce la mise en service de la centrale photovoltaïque de l'Aéroparc, sur le territoire de Belfort, d'une capacité installée de 42,2 MWc. Située sur une ancienne base de l'Otan, cette installation permet de valoriser un terrain dans une démarche d'accompagnement du territoire dans sa transition énergétique. Implantée sur les communes de Reppe et de Fontaine, la centrale photovoltaïque est composée d'environ 73.000 panneaux photovoltaïques. Elle produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 40% de la communauté d'agglomération du Grand Belfort. Après avoir débuté les études environnementales en 2020, la centrale solaire a obtenu son permis de construire en décembre 2021.

baromètre

Fort d'une solide expérience dans la gestion des risques industriels et la RSE, l'Auxerrois a imaginé ProRisQ Group, un cabinet de conseil en stratégie dédié à la performance durable des organisations.

Adnan El Barrack, quand la QHSE devient un levier de croissance



Selon le ministère de la Transition écologique, près de 41.600 sites industriels ou agricoles sont classés ICPE (Installations classées pour l'environnement) en France et parmi ceux-ci, 1.300 sont référencés Seveso. « L'accompagnement des entreprises classées ICPE constitue mon cœur de métier », souligne Adnan El Barrack, le fondateur de ProRisQ Group. Titulaire d'un master en biotechnologie et procédés agroalimentaires, d'une spécialisation de management en sécurité des risques industriels et d'un Executive MBA de la Sorbonne Business School, le jeune chef d'entreprise entend, après avoir occupé des postes à la direction QHSE (Qualité hygiène sécurité environnement) chez Forvia (ex-Faurecia), chez Fruehauf et chez Kronospan, instiller à présent son expertise aux TPE et PMI. Et ses domaines d'intervention, prégnants dans la sphère industrielle actuelle, sont nombreux. « Nous accompagnons les entreprises dans leurs problématiques réglementaires comme la rédaction du document unique ou la mise en place de plan d'actions, détaille le chef d'entreprise. Nous nous positionnons aussi comme l'interface entre l'entreprise et les organismes certificateurs, tels que le bureau Veritas ou SGS, pour l'obtention ou la mise en conformité des certifications ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (santé et sécurité), ISO 22000 (sécurité alimentaire) ou encore ISO 26000 (RSE). Même chose pour les labélisations EcoVadis ou B Corp. Nous pouvons intervenir en amont pour éprouver la maturité du système avant audit. » ProRisQ Group intervient,



par ailleurs, dans le déploiement d'une stratégie durable des organisations - entreprises privées et collectivités territoriales - en valorisant en interne la RSE. « Nous réalisons, par exemple, les bilans carbone et les plans d'actions climatiques. »

EXTERNALISATION ET PERFORMANCE

En intervenant ainsi au cœur de l'écosystème, Adnan El Barrack souhaite apporter à ses clients réactivité et efficacité. « Il n'est pas toujours possible pour une TPE de bénéficier des compétences d'un spécialiste et d'une prestation sur mesure. Nous proposons notamment des formations de sensibilisation aux dirigeants et aux managers sur différents sujets comme les risques professionnels. » Une externalisation

de la fonction QHSE dont peuvent profiter les industries, évidemment, mais aussi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que les établissements recevant du public (ERP) comme les hôpitaux ou les Ehpad. Enfin, ProRisQ Group accompagne les grandes entreprises dans leur mise en conformité avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) - elle concerne aujourd'hui 12.000 entreprises environ en France mais son application s'étend progressivement - et au reporting extra-financier. « Lorsque j'étais responsable QHSE, j'avais souvent besoin d'un consultant dans des domaines précis. Je suis devenu celui-ci », conclut-il.

Stéphane Bourdier

Ils bougent.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT RÉGIONAL À LA TÊTE DE L'U2P BFC. L'Union des entreprises de proximité (U2P) BFC a un nouveau président en la personne d'**Alain Chandioux**, qui succède à Jean-Claude Brady. Expert-comptable, commissaire aux comptes, expert judiciaire près la cour d'appel de Dijon et la cour administrative d'appel de Lyon, Alain Chandioux a présidé le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables en BFC (dont il est toujours président d'honneur), il a été vice-président nationale des experts-comptables en charges des partenariats et de la communication. Il a occupé jusqu'en avril 2025 la présidence de la Compagnie des experts de justice près la cour d'appel de Dijon. Il est également président du réseau Initiative Saône-et-Loire, qui soutient les créateurs et repreneurs de fonds artisanaux et commerciaux via des prêts d'honneur. Créée en 2016, l'U2P a pour la première fois à sa tête un président issu des professions libérales.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

décideurs

À LA UNE

Auto-écoles : un tour pour rien ?

Nièvre. À Nevers, François-Noël Buffet a annoncé un plan d'urgence pour réduire les délais du permis de conduire, avec plus de places d'examen et de nouveaux inspecteurs. La sénatrice de la Nièvre Nadia Sollogoub et Thierry Chapeau, à la tête des auto-écoles Holidays, dénoncent des mesures insuffisantes, un manque de concertation et les effets mal anticipés de réformes récentes comme le permis à 17 ans.



C'est à Nevers, à l'Institut national de Sécurité routière et de Recherches, créée en 1993 où sont formés les inspecteurs du permis de conduire, que le 31 juillet dernier, le ministre auprès du ministre de l'Intérieur François-Noël Buffet est venu confirmer les mesures annoncées le matin même sur les ondes de RMC pour faire face à un double problème : l'allongement des délais pour passer le permis de conduire – délai médian de 80 jours mais pouvant atteindre plusieurs mois dans certains départements – et un taux de réussite au premier examen jugé insatisfaisant (59,4%). Selon Mobilians (ex-Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), il manquerait 600.000 à 700.000 places par an et 300 à 400 inspecteurs, les recrutements déjà annoncés en 2023 (103 inspecteurs) n'ayant pas couvert les départs à la retraite. Pour tenter, une nouvelle fois, de répondre à ces tensions, le gouvernement prévoit un plan d'action en deux volets. Le premier consiste en des mesures immédiates, dont l'ouverture de 80.000 places d'examen supplémentaires d'ici fin 2025, le recrutement et la formation de 108 inspecteurs (avec 10 postes supplémentaires prévus en 2026), l'incitation au retour de 174 inspecteurs retraités « pour passer la période », le renforcement de l'accompagnement local par les préfets, ainsi que la création d'une option « sans passager » pour le permis moto, encadrée par un code restrictif et une formation complémentaire. En parallèle, une réflexion à moyen terme est engagée à travers une mission d'étude, afin d'identifier des pistes d'amélioration du taux de réussite, tout en maintenant les exigences en matière de sécurité et de qualité de l'examen : « Nous devons aussi mieux impliquer et associer tous les acteurs dans la réflexion : les candidats, les auto-écoles et les inspecteurs du permis de conduire. Il est indispensable que les candidats présentés à l'examen possèdent tous les acquis nécessaires et que l'examen ne soit plus vécu comme une épreuve déstabilisante pour nombre d'entre eux », déclare le ministre.

« Associer les acteurs », c'est le souhait également de Thierry Chapeau qui regrette de « ne pas avoir été invité à cette rencontre et que les professionnels ne soient pas assez consultés ». À la tête des six auto-écoles Holidays dans la Nièvre depuis 1986, le moniteur et chef d'entreprise juge les mesures

annoncées « insuffisantes et mal dirigées ». Selon lui, cette situation est la conséquence de plusieurs réformes : « Quand j'ai commencé en 1986, l'examen durait seulement 20 minutes, ce qui permettait à un inspecteur de faire passer trois élèves par heure. Aujourd'hui, la durée de l'examen est passée à 32-36 minutes alors que l'on sait qu'au-delà de 20 minutes, l'élève n'est plus aussi attentif. Plus l'examen est long, plus cela tend à se finir par un ajournement pour les candidats. Aujourd'hui on privilégie le confort des inspecteurs à l'intérêt des candidats et des auto-écoles. »

« DES MESURES INSUFFISANTES ET MAL DIRIGÉES »

Autre obstacle, le permis de conduire à 17 ans, instauré depuis le 1^{er} janvier 2024. Si la réforme visait à aider la mobilité des plus jeunes (et notamment des élèves en alternance professionnelle), son succès a été tel qu'elle a conduit à un engorgement des auto-écoles : « La mesure a conduit à tuer la conduite accompagnée à partir de 16 ans qui était cruciale pour baisser le taux d'accident et structurer l'apprentissage, mais aussi le permis B1 que personne ne connaît pour conduire un véhicule situé entre la voiturette sans permis et le permis B. » Autre dispositif dénoncé : la conduite supervisée, qui permet à un candidat de circuler avec un accompagnateur après une évaluation en auto-école : « C'est un truc qui a été inventé

« Le ministre nous explique qu'ils ont été victimes de leur succès. »

pour déguiser les candidats libres et qui permet d'envoyer des élèves avec des parents qu'on ne connaît pas, qu'on ne reverra pas après seulement 20 heures de formation. Il n'y a pas de suivi pédagogique et on sait que le code est tellement complexe que plus personne ne le connaît vraiment ». Un code qu'il juge inadapté : « Il y a des questions qui n'ont rien à voir avec la conduite comme les délais de dégradation du papier dans la nature. Pas besoin de savoir comment ça pollue. Ça pollue. C'est interdit. Point. Pourtant j'ai des élèves qui se font ajourner avec des questions comme ça, ce qui est aberrant. »

« LE GOUVERNEMENT N'A PAS MESURÉ LES CONSÉQUENCES »

Pour Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre, présente lors de la visite du ministre : « Les mesures annoncées ne sont pas révolutionnaires mais elles vont apporter un peu d'oxygène. » En mai dernier, la sénatrice (Union cen-



De gauche à droite : François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Denis Thuriot, maire de Nevers et président de Nevers agglomération et Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre. Crédit : Mairie de Nevers

triste) avait alerté le gouvernement sur les conséquences du permis à 17 ans et demandé un bilan à l'issue de la première année, dénonçant un manque d'anticipation de la part du gouvernement. Concernant le manque d'inspecteurs, Nadia Sollogoub trouve « paradoxal » d'avoir dans la Nièvre le seul centre de formation des inspecteurs et d'être en pénurie : « Le ministre nous explique qu'ils ont été victimes de leur succès. Mais surtout on n'avait pas mesuré les conséquences de cette mesure. L'engorgement et l'allongement des délais d'examen mais aussi que de nombreux jeunes obtiennent leur permis à 17 ans mais ne peuvent pas conduire faute de pouvoir s'assurer à des tarifs raisonnables, à moins d'avoir fait la conduite accompagnée. Par conséquent ils doivent attendre 18 ou 19 ans pour s'assurer et, pendant ce temps, ils ne conduisent pas ».

La sécurité est le sujet sur lequel tous se retrouvent. Le ministre s'est dit ouvert à revoir plusieurs dispositifs, comme le temps de formation. Alors que Thierry Chapeau redoute une augmentation de l'insécurité routière, de son côté Nadia Sollogoub insiste : « La sécurité reste prioritaire. On ne doit pas brader le permis. On doit trouver des solutions même dans un contexte tendu sans mettre à mal la sécurité routière ».



Thierry Chapeau, à la tête des auto-écoles Holidays. Capture d'écran auto-écoles Holidays.



Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre. Crédit : Sénat.fr

Antoine Gavory

Doubs. La solution exclusive développée par la PME bisontine, un micro-détecteur sans énergie qui permet au fantassin de vérifier de manière sécurisée et facile l'intégrité de son équipement de protection individuelle, va peu à peu doter les armées avant d'autres domaines d'application.

Silmach sur le front de la sécurisation des équipements de protection des armées



Silmach, PME bisontine experte mondiale de la micromécanique (primée en 2024 au CES de Las Vegas pour son micromoteur au cœur silicium), a été choisie par le commissariat des armées pour déployer sa solution GMOS, un microdétecteur des chocs, qui équipera peu à peu à partir de septembre prochain les plaques de protection balistiques individuelles des soldats des armées françaises. Ce capteur permettra à ces derniers de vérifier en un regard si l'intégrité de leur équipement n'a pas été dégradé, notamment dans sa vie logistique (transport, stockage...) - ces plaques de protection sont composées de céramique, susceptibles de microfissures, et de composite multicouche. Une technologie de pointe donc, à usage unique, fonctionnant sans énergie, facile d'utilisation et permettant également des économies substantielles par rapport aux systèmes de vérification actuels. Pierre-François Louvigné, directeur-général de Silmach, explique cette collaboration entre la PME du Doubs et le commissariat des armées - une collaboration qui remonte en fait, ce qu'on sait peu, aux origines de la création de Silmach il y a une vingtaine d'années.

♦ **Le Journal du Palais.** Pouvez-vous expliquer en quoi consiste précisément la solution imaginée et conçue par Silmach qui a été choisie



Pierre-François Louvigné.
Crédit : Silmach

par le commissariat des Armées ?

♦ **Pierre-François Louvigné.** Il s'agit d'un détecteur comme un petit mouchoir qui va changer d'état dès lors que se produit un événement comme une chute d'une certaine hauteur. Par exemple la plaque balistique qui va échapper aux mains de quelqu'un qui la manipule. Ce dispositif va détecter que cet événement-là s'est produit ; voilà le cas d'usage. Et actuellement, il n'y a absolument aucun dispositif qui rende ce service-là.

♦ **Comment se présente ce « mouchoir » ?**

♦ Il ressemble à une petite puce, comme celle d'une carte SIM. Sa dimension est d'environ 7 mm par 8 à peu près et cela ne pèse rien. Cette puce est emballée dans un petit contenant, collé sur la surface de la plaque. C'est très fin, ça fait moins d'1 mm d'épaisseur, donc ça ne gêne en rien ni par son

sa taille, ni par son poids, l'usage de la plaque. Et dès lors que le détecteur est installé, il va vivre avec la plaque 24h sur 24, 7 jours sur 7 et surveiller en permanence pendant toute la durée de vie de celle-ci si l'événement chute est arrivé ou pas. Chaque plaque est équipée d'un kit qui contient quatre détecteurs, car le cahier des charges du commissariat des armées imposait qu'on puisse détecter différentes configurations de chute.

♦ **En quoi ce dispositif est une rupture technologique ?**

♦ Ce qui est intéressant, c'est qu'on capte pas des données comme on pourrait l'imaginer avec un capteur classique. L'inconvénient des techniques traditionnelles, c'est que vous êtes obligé d'alimenter le capteur en énergie, de collecter les données puis de les traiter pour pouvoir en extraire l'information utile. Nous n'avons pas du tout fait cela, mais nous avons mis au point un micro système qu'il faut imaginer un peu comme un verrou qui va changer d'état. Et ce changement d'état, il est justement calibré sur l'événement qu'on veut détecter, à savoir la chute. Tant que la plaque vit sa vie normale et qu'elle ne subit pas de chute, le détecteur va rester dans son état initial. Dès lors que l'événement va se produire, il va changer d'état et va basculer dans un autre état qui est l'état détecté, que l'on repère tout simplement par une observation visuelle directe : une tache rouge qui va être visible et qui va démontrer

que le détecteur a bien été enclenché. L'autre apport, c'est que ce détecteur est destiné au fantassin lui-même qui, depuis le moment où il réceptionne ses plaques, quand il s'équipe ou revient d'opération, peut vérifier si sa plaque est intacte ou pas. C'est surtout et avant tout dans un premier temps destiné à l'utilisateur lui-même qui va être rassuré sur le fait que sa plaque est bien intégrée.

♦ **Cette solution pourrait-elle intéresser d'autres domaines d'application ?**

♦ Bien sûr ! En particulier les forces de l'ordre, les forces spéciales, tous ceux qui sont équipés de plaques de protection balistique de haut niveau, c'est-à-dire pour faire face à des munitions perforantes en particulier. Et à partir du moment qu'une armée est équipée d'une technologie, cela ouvre la porte à toutes les armées de l'Otan. Mais parce que cette solution embrasse des problématiques de détection de chute ou de choc, cela se retrouve dans le domaine civil : le sujet des casques de moto ou tout casque de protection entre effectivement dans le genre de cas d'usage qu'on pourrait adresser avec nos détecteurs de choc. Il y a aussi l'aéronautique : je pense aux cartes électroniques équipant les avions qui sont fabriquées chez des sous-traitants et ensuite installées sur l'avion au moment de l'assemblage final. Si cette carte subit des défauts de manipulation avant d'être installée, elle peut être endommagée, et perdre cer-

taines de ses fonctions. Actuellement ce n'est qu'une fois installée qu'on peut le vérifier... Une solution comme la nôtre permettrait de faire de la vérification d'intégrité avant usage.

♦ **Le programme GMOS se concrétise par une tranche ferme de plus de 3 M€. Qu'est-ce que cela représente en volume ? Cette fabrication sera-t-elle localisée à Besançon ou peut-elle être sous-traitée ailleurs ?**

♦ C'est difficile d'estimer ce que sera la consommation effective du micro-détecteur. Mais disons que l'ordre de grandeur c'est plusieurs centaines de milliers de capteurs. Ensuite concernant la fabrication : alors ça c'est très clair. Les capteurs sont entièrement et totalement fabriqués à Besançon, et le seront toujours. S'il faut augmenter les capacités, on augmentera les capacités. En tout cas, ce ne sera jamais sous-traité ailleurs. Il y a plusieurs raisons à ça. La première, c'est que les détecteurs eux-mêmes, les « puces », ça c'est vraiment notre métier, notre savoir-faire et ça n'a pas vocation à être sous-traité. Et puis on a d'autres composants comme ce que j'ai appelé le packaging qui sont de petits composants de précision et à Besançon, on a des partenaires qui sont tout à fait dimensionnés pour être nos partenaires sur ce produit. Donc la réponse est : fabrication 100 % Besançon, maintenant et dans le futur.

Propos recueillis
par Emmanuelle de Jesus

Région BFC. Alstom et Sytral Mobilités ont signé un contrat de plus de 300 M€ pour moderniser le métro de Lyon. Un chantier qui profite directement à la BFC, via les sites d'Ornans et Le Creusot.

Lyon choisit (encore) Alstom



Alstom a été choisi par Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, pour fournir 26 nouvelles rames de métro automatique de nouvelle génération pour un montant de 145 M€. Alstom rénovera également les systèmes et automatismes de la ligne D du métro de Lyon pour un montant de 158 M€. « Alstom se réjouit de cette nouvelle commande de la part de Sytral Mobilités. Ces rames modernes et confortables représentent un atout considérable dans l'amélioration du réseau et de l'expérience voyageurs. La rénovation de l'automatisme de conduite de la ligne D, intégrant des technologies de contrôle et de cybersécurité innovantes, répond à la demande croissante pour une



mobilité plus durable et plus intelligente » a déclaré Frédéric Wiscart, président d'Alstom France. Le matériel roulant et le système de pilotage automatique sont développés et conçus en France, avec une équipe projet basée dans l'agglomération lyonnaise.

LA BFC FORTEMENT IMPLIQUÉE

Le projet de modernisation de la ligne D du métro de Lyon mobilisera en effet les experts

de sept sites français d'Alstom dont deux en BFC : Ornans (Doubs), pour les moteurs et Le Creusot (Saône-et-Loire), pour les bogies. La ligne D, pionnière mondiale du métro automatique à grand gabarit en 1991, bénéficiera d'une rénovation complète de son système de pilotage automatique. Sur une infrastructure sans porte palière, la ligne sera équipée de la solution de signalisation de pointe Urbalis d'Alstom pour une exploitation sans conduc-

teur. À la clé, « une amélioration de la fiabilité et du confort pour les 300.000 voyageurs quotidiens de la ligne la plus fréquentée du réseau de métro lyonnais », affirme l'industriel.

Alstom est pionnier dans le contrôle des trains par communication (CBTC4) avec plus de 30 ans d'expertise et plus de 190 lignes de métro équipées dans 32 pays avec Urbalis, qui offre « une capacité de transport plus élevée, contribuant à répondre aux enjeux d'augmentation de la fréquentation des lignes de métro de Lyon, ainsi qu'une conduite optimale en termes de consommation d'énergie », insiste Alstom. L'industriel revendique plus de 13.000 salariés en France et 17 implantations dont cinq en BFC : Belfort, Ornans, Le Creusot, Saint-Florentin et Sens.

en bref

E. de J.

France

CONGÉS ACQUIS DURANT LES ARRÊTS MALADIE : LA COMMISSION EUROPÉENNE MET EN DEMEURE LA FRANCE. Malgré la loi du 22 avril 2024 qui avait déjà harmonisé partiellement le droit français avec les exigences européennes en matière de report des congés payés, la Commission européenne a décidé d'ouvrir une procédure d'infraction à l'encontre de la France pour manquement aux règles de l'Union Européenne sur le temps de travail (directive 2003/88/CE). La Commission estime que la législation française ne garantit pas que les travailleurs qui tombent malades pendant leur congé annuel puissent récupérer ultérieurement les jours de congé annuel qui ont coïncidé avec leur maladie. La Commission considère que la législation française n'est donc pas conforme à la directive sur le temps de travail et ne garantit pas la santé et la sécurité des travailleurs. En conséquence, elle a fait parvenir une lettre de mise en demeure à notre pays, qui dispose à présent d'un délai de deux mois pour y répondre et remédier aux manquements relevés par la Commission. Une condamnation par la Cour de justice européenne, étape ultime de la procédure, contraindrait définitivement la France à modifier sa législation. Cette mise en demeure intervient alors que le gouvernement a annoncé sa volonté de remettre en question la durée actuelle des jours de carence dans un contexte de restrictions budgétaires.

Nièvre. Alors que la Nièvre perd des habitants, Luzy connaît un regain démographique. Si la Chambre régionale des comptes pointe une gestion municipale fragile, la mairie assume ses choix et défend sa stratégie de revitalisation.

Rapport de la Chambre régionale des comptes : la mairie de Luzy répond



Dans une Nièvre en recul démographique (- 43.000 habitants en 50 ans), Luzy fait figure d'exception. La commune a franchi la barre des 2.000 habitants au 1^{er} janvier 2025, retrouvant son niveau de 2006, alors que le département a perdu 20.000 habitants sur la même période. Cette progression s'explique par la transformation de Luzy en pôle d'attractivité au sein de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, grâce à une stratégie de revitalisation engagée depuis 2014. Programmes « Village du futur » et « Petite ville de demain », création du tiers-lieu « Notre Moulin », rénovation des façades du centre-bourg, boutiques à l'essai et plan alimentaire territorial ont permis de redynamiser le territoire et d'attirer de nouveaux habitants, notamment des télétravailleurs.

FRAGILITÉ BUDGÉTAIRE, MANQUEMENTS DANS LA GESTION

Malgré un certain dynamisme, la chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté (CRC BFC), qui a contrôlé la gestion de Luzy entre 2019 et 2024, alerte sur une situation financière fragile. La capacité d'autofinancement s'est améliorée (58 € par

habitant en 2024 contre 6 € en 2023), mais reste inférieure à la moyenne (128 €). La commune dépend fortement des subventions (60 % du financement d'investissement entre 2019 et 2023) et a vu ses dépenses d'équipement doubler (2,8 M€), entraînant un recours accru à l'emprunt et au fonds de roulement. L'endettement dépasse 3 M€, avec un ratio de désendettement supérieur à 15 ans et une trésorerie nette négative en 2020, 2022 et 2023. Le projet de réhabilitation de l'hôtel du Morvan, avec une subvention annuelle de 70.000 €, représente à lui seul 25 % de la dette.

Au-delà des finances, la CRC BFC pointe un manque de sécurisation juridique et de professionnalisme dans la gouvernance : dysfonctionnements du conseil municipal, décisions mal formalisées, conflits d'intérêts (boutiques à l'essai, contrats, prêts, entreprise à but d'emploi) et irrégularités dans la gestion des ressources humaines (recrutements, heures supplémentaires). Néanmoins, certaines recommandations antérieures ont été suivies, notamment sur la masse salariale. La CRC BFC recommande désormais un plan pluriannuel d'investissement, la révision du bail de l'hôtel du Morvan, la fin des conflits d'intérêts et une meilleure professionnalisation de la gestion municipale.

Du côté de la municipalité, Jocelyne Guérin, maire de Luzy depuis 2014 et vice-présidente du Conseil départemental pointe « un manque d'information. La CRC BFC ne notifie pas que, pendant 10 ans, nous n'avons pas pu embaucher de DGS (Directeur général des services) puisque nous étions coincés par une personne qui occupait le poste mais a passé près de 10 ans en arrêt-maladie » et note que « la commune de Luzy a suivi plusieurs recommandations de la Chambre régionale des comptes notamment grâce à l'embauche d'une DGS. Des avancées notables ont été faites en matière de transparence des délibérations, de fonctionnement du conseil municipal et d'organisation des ressources humaines ».

LA MAIRE FACE AUX CRITIQUES

Mais Jocelyne Guérin revendique aussi son statut de pôle d'attractivité et assume ce que la CRC BFC nomme une fragilité : « Luzy, c'est 2.000 habitants, mais le bassin représente 8.000 personnes. Cela demande des investissements qui bénéficient à d'autres communes. Soit nous investissons, soit nous rendons des services payants et nous allons plomber l'attractivité. C'est assez surprenant que l'on reproche à la commune d'être trop subventionnée. Nous avons su bénéficier des disposi-



Le centre-ville de Luzy. Crédit : JDP.

tifs mis en place pendant le Covid parce que notre projet municipal était déjà prêt et nous avons pu le déposer tout de suite et être parmi les premiers. Et d'ailleurs, depuis 2024, les choses se sont nettement améliorées ». Concernant les conflits d'intérêt, là-aussi la maire défend son équipe : « Les conflits d'intérêt relèvent d'erreurs de formalisme, et ont, pour la plupart, été corrigés, comme le départ de conseillers municipaux (exclusion du vote des conseillers impliqués personnel-

lement dans des dossiers, Ndlr). La Cour des comptes a souligné qu'il n'y a pas eu d'avantages personnels. » La municipalité a d'ailleurs adressé un document explicatif à l'ensemble des foyers. Concernant le calendrier (sortie du rapport six mois avant les élections), Jocelyne Guérin regrette « des mots très raides » et ne doute pas que « des informations ont été données à la Cour régionale des comptes ».

Antoine Gavory

Yonne. Le conseil départemental lance deux chantiers successifs à Chevannes, dans le cadre de la future Liaison Sud d'Auxerre (Lisa). Un projet stratégique destiné à fluidifier la circulation et améliorer la sécurité.

Lisa : deux nouveaux giratoires



La Liaison Sud d'Auxerre (Lisa), est un projet routier majeur piloté par le département de l'Yonne et l'État. Il s'agit de créer un axe de contournement de près de 10 kilomètres au sud de l'agglomération, reliant la RN6 à la RD965, en passant par la RN151. Objectif : détourner le trafic de transit, notamment les poids-lourds, hors du centre-ville d'Auxerre, tout en fluidifiant les échanges entre les différentes zones d'activités périurbaines.

Portée de longue date par les élus locaux et les acteurs économiques, la Lisa s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire. Elle vise à répondre à plusieurs enjeux : sécuriser les axes structurants, réduire les nuisances pour les riverains, et améliorer l'accessibilité à des secteurs en développement, comme les zones d'activités de Vallan, Villefargeau ou encore Chevannes.

Le chantier, découpé en



Les travaux ont, notamment, pour objectif de désengorger le centre-ville d'Auxerre des flux de poids-lourds. Crédit : JDP.

plusieurs tronçons, a officiellement démarré en 2025. La partie départementale (RD965-RN151), longue de 3,6 km, est actuellement en cours de réalisation, avec une mise en service prévue à l'été 2026. La portion restante, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, viendra compléter l'axe à l'horizon 2028. L'ensemble représente un investissement global de plus de 100 M€.

GIRATOIRES STRATÉGIQUES

C'est dans ce contexte que le département de l'Yonne engage

deux opérations distinctes sur la RD1, à Chevannes, afin de raccorder cette voirie secondaire au futur tracé de la Lisa. Une première intervention, début août 2025, a permis la création d'un nouveau giratoire à l'intersection de la RD1 et du futur axe de contournement. Ce point de jonction sera essentiel pour organiser les flux entre les deux infrastructures et renforcer la sécurité routière sur ce secteur en forte mutation. Une seconde phase interviendra du 23 septembre au 19 octobre 2025. Elle

portera sur l'aménagement d'un deuxième giratoire, cette fois au croisement de la RD1 et du chemin de la Vau. Ce nouvel aménagement remplacera un stop existant et permettra une insertion plus fluide, notamment pour les engins agricoles, tout en anticipant la montée en charge future liée à la mise en service de la Lisa.

Durant les périodes de travaux, des fermetures temporaires de la RD1 sont programmées, accompagnées de déviations balisées. Le conseil départemental appelle les usagers à la prudence et à l'anticipation, dans un souci de sécurité et de bonne gestion du chantier. Ces deux giratoires marquent une étape concrète de la transformation des accès au sud d'Auxerre. Ils traduisent la volonté des pouvoirs publics de rendre le territoire plus accessible, plus lisible et plus attractif pour les mobilités comme pour les entreprises.

Enzo Beaudet

Région BFC

DES TRAVAUX SUR LA PLM. En 2025, SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, investit plus de 50 M€ sur la voie historique Paris - Lyon - Marseille, dite PLM, datant de 1849. Jusqu'à la fin de l'année, quatre grands chantiers rythmeront le quotidien de l'axe Paris-Dijon, financés à 100 % par SNCF Réseau. C'est d'abord le **tunnel de Blaisy** qui se renforce : derrière ce chantier de 3,5 M€, un défi technique : renforcer le tunnel de Blaisy sur 100 mètres avec des coques en béton projeté, pour garantir sa pérennité. Les travaux dureront jusqu'au 19 décembre 2025, en semaine en pleine journée, pour permettre les circulations voyageurs des pointes (matin et soir) et les week-ends ainsi que les circulations des trains de marchandises la nuit. Des travaux de **modernisation d'installations électriques** auront lieu entre Dijon et Baulme-la-Roche à partir du lundi 18 août jusqu'au vendredi 12 décembre 2025. Cette opération, d'un montant de 18,7 M€ consiste à remplacer 414 poteaux supports du fils caténaire d'alimentation électrique des trains. Le programme national de « commandes centralisées du réseau » consiste à centraliser et digitaliser la gestion des circulations ferroviaires. Dans ce cadre, un chantier de **modernisation de la signalisation** est en cours entre Fain-lès-Montbard et Nuits-sous-Ravières. Débutés en 2022 et destinés à s'achever mi-2026, ces travaux sont financés par SNCF Réseau à hauteur de 22 M€ en 2025, sur un budget global de 118 M€. Enfin, près de 5 M€ sont également investis en 2025 dans des **travaux de remplacement de la voie** à Vergigny et Saint-Florentin qui se dérouleront du 20 septembre au 28 novembre 2025.

en bref

PME, ETI : perspectives incertaines, fondamentaux robustes



En 2024, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ont démontré une résilience remarquable malgré un contexte économique difficile. Une étude de la Banque de France, basée sur 1,6 million de liasses fiscales, révèle des indicateurs financiers globalement positifs, mais aussi des défis persistants.

RÉSILIENCE FINANCIÈRE

Les PME et ETI ont maintenu des taux de marge solides en 2024, malgré un ralentissement de l'activité économique. Le chiffre d'affaires a progressé de manière modérée : +2,8 % pour les microentreprises, +1,3 % pour les autres PME et +0,6 % pour les ETI. Bien que ces chiffres soient inférieurs à ceux des années précédentes, ils indiquent une capacité d'adaptation dans un environnement économique moins favorable.

Le taux de marge, qui reflète la part de la valeur ajoutée restant après paiement des charges de personnel et des impôts de production, a légèrement augmenté en 2024. Cette amélioration est attribuable à la réforme des impôts de production et au ralentissement des hausses de salaire. Les taux de marge restent supérieurs à ceux de la période pré-Covid, soulignant une certaine robustesse financière.

ENDETTEMENT ET TRÉSORERIE

Le taux d'endettement brut a diminué pour toutes les tailles d'entreprise en 2024, grâce à un renforcement des capitaux propres et à une légère réduction de la dette, notamment pour les microentreprises. Cette tendance est encourageante, car elle indique une amélioration de la structure financière des entreprises.

La trésorerie des entreprises est restée solide, avec une légère augmentation par rapport à 2023. Exprimée en jours de chiffre d'affaires, la trésorerie médiane a atteint 65 jours



pour les microentreprises, 53 jours pour les autres PME et 59 jours pour les ETI. Ces niveaux sont supérieurs à ceux de la période pré-Covid, ce qui est un signe positif de liquidité.

COÛT DE FINANCEMENT

Les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux PME et ETI ont commencé à baisser en 2024, après une période de hausse due à la politique monétaire restrictive mise en place pour lutter contre l'inflation. Cependant, le coût effectif de la dette a continué d'augmenter en 2024 en raison du temps de latence dans la transmission de ces baisses de taux. Malgré cela, le ratio des charges d'intérêts nettes sur la valeur ajoutée est resté inférieur à celui de 2019 pour les PME, grâce à une tendance au désendettement.

CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT

La capacité de remboursement des PME et ETI, mesurée par la cotation Banque de France, s'est légèrement dégradée en 2024. La part des entreprises avec une capacité de remboursement élevée a diminué pour la deuxième année consécutive. Cette dégradation est plus marquée dans certains secteurs, comme l'industrie manufacturière, l'immobilier, le transport et la construction. La part des entreprises très fragiles,

cotées de « 6 : menacée » à « 8 : fortement compromise », a augmenté en 2024. Cette tendance reflète en partie un effet de rattrapage après la disparition des aides Covid, mais aussi une dégradation réelle de la situation financière de certaines entreprises. Les entreprises récemment créées, structurellement plus fragiles, contribuent également à cette tendance.

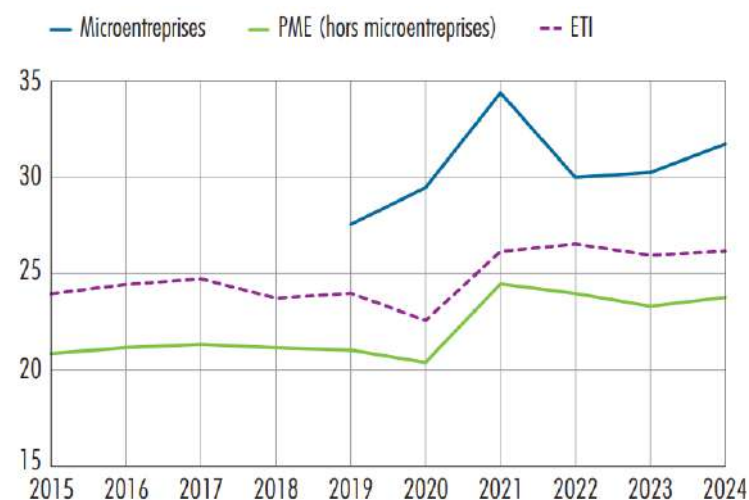
PERSPECTIVES POUR 2025

Dans un contexte économique incertain, certaines entreprises particulièrement fragiles pourraient rencontrer des difficultés accrues en 2025. La baisse de la productivité observée ces dernières années, partiellement attribuable à la politique du « quoi qu'il en coûte », pourrait également peser sur la capacité de remboursement des entreprises.

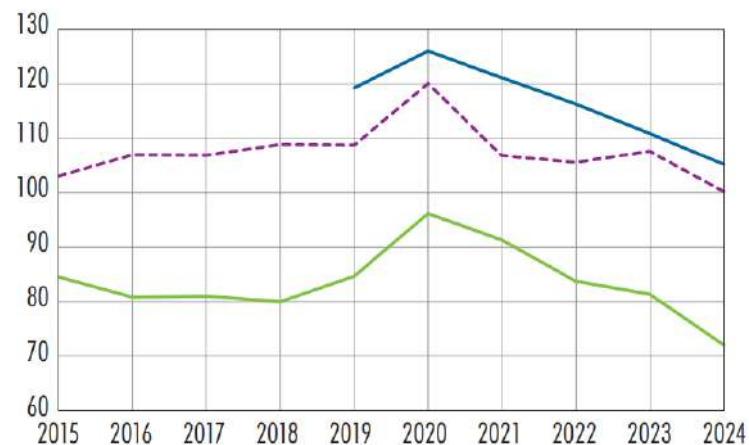
En conclusion, bien que les PME et ETI françaises aient démontré une résilience financière en 2024, des défis persistent. Une vigilance accrue est nécessaire pour soutenir les entreprises les plus fragiles et favoriser un environnement économique propice à leur développement.

Une analyse des performances des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté sera diffusée par la Banque de France à la rentrée de septembre.

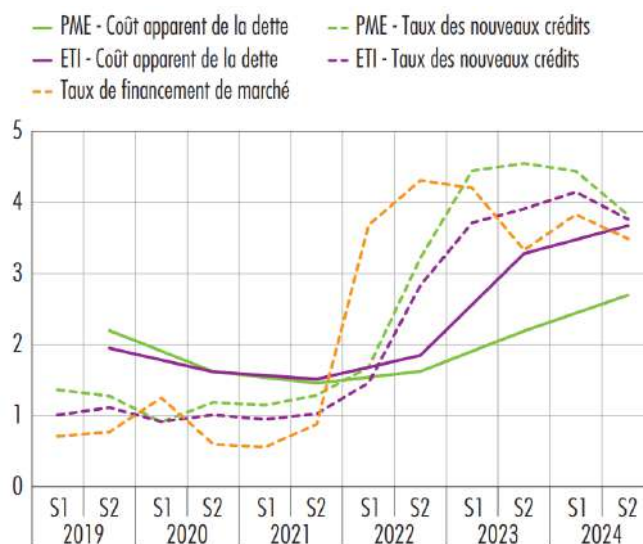
Taux de marge (en %)



Taux d'endettement brut (en %)



Taux des nouveaux prêts et coût apparent de la dette (en %)



+ 31%

La hausse de la trésorerie des PME (en jours de chiffre d'affaires) entre 2019 et 2024.

100 %

Le taux d'endettement (dette / capitaux propres) des ETI en 2024, contre 109% en 2019 et 120% en 2020.

67 %

La part des capitaux empruntés par les PME au titre des prêts garantis par l'État (PGE) qui étaient remboursés à fin 2024.

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE
DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez commander des exemplaires du hors-série
LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2025 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Opinions

Gens du voyage : Guillaume Ruet écrit à Bruno Retailleau

Guillaume Ruet, maire de Chevigny-Saint-Sauveur, conseiller départemental

Monsieur le ministre d'État,

Je vous écris pour vous parler de ce qui angoisse et épuise de nombreux maires à l'approche de l'été : le retour des occupations illégales de notre domaine public par des groupes de gens du voyage.

C'est une réalité qui se répète chaque année avec une cruelle constance et qui exaspère la population au plus haut point.

Cette année, je suis déjà le témoin impuissant de ma troisième intrusion forcée et illégale. Lors de la dernière, mi-juillet, 150 caravanes ont occupé le terrain de football municipal pendant 10 jours. Et depuis leur départ, je vis avec la hantise de nouvelles intrusions illégales et forcées.

Chaque installation laisse derrière elle son lot de dégradations, de déchets abandonnés (nos espaces verts sont souillés par leurs déjections !), de nuisances sonores, de délits routiers et, osons le dire, d'un sentiment d'insécurité au sein de ma commune.

Pour vous dire ce que j'ai sur le cœur, j'en ai ras-le-bol, d'autant plus que le maire est le réceptacle de la colère légitime et de l'exaspération, parfois virulente, de la population.

Nos services sont à bout de souffle. Nos policiers municipaux, nos équipes techniques et même nos élus consacrent une énergie folle à gérer ces situations, au détriment de leurs missions essentielles au service de la population.

Les procédures actuelles sont un véritable chemin de croix : longues, complexes et souvent inefficaces, elles offrent une latitude inacceptable aux contrevenants et laissent nos administrés dans un sentiment d'abandon et d'injustice.

Où est l'État de droit quand des territoires entiers sont bafoués de la sorte ? Où est l'égalité devant la loi lorsque certains peuvent s'affranchir impunément des règles qui s'appliquent à tous les autres citoyens ? L'attente de nos concitoyens n'est plus une simple requête, c'est un cri d'alarme. Ils nous demandent, à juste titre, de mettre fin à cette immunité qui mine la confiance envers nos institutions.

Malgré les efforts déployés par les services municipaux et les forces de l'ordre, les dispositifs législatifs actuels sont insuffisants pour endiguer efficacement ces pratiques. Les procédures d'expulsion sont souvent longues et complexes, permettant aux occupants de rester sur place pendant des périodes prolongées, au détriment de l'intérêt général et du respect du droit.

Je sais, monsieur le Ministre, que vous connaissez la pleine mesure de cette situation. Vous savez qu'il n'est pas attendu de simples ajustements ; il est impératif de procéder à une réforme législative audacieuse et rapide. donnez-nous, maires de France, ainsi qu'aux préfets, les outils juridiques efficaces pour :

- raccourcir drastiquement les délais des procédures d'expulsion, pour que la justice soit rapide et

dissuasive. Il faut rendre notamment plus accessible la demande de mise en demeure de quitter les lieux auprès du préfet en supprimant les conditions d'atteintes à la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique, l'installation illégale étant une condition en soit suffisante et légitime pour faire ladite demande d'expulsion ;

- renforcer significativement les sanctions pénales pour les occupations illégales et les dégradations associées, afin de rétablir un véritable principe de responsabilité ;

- mettre en place des mécanismes de coercition plus forts et immédiats pour éviter les récidives.

L'inaction ou la timidité législative ne sont plus des options. L'État doit se montrer ferme et protecteur envers ses communes. L'avenir de nos territoires, la confiance de nos concitoyens dans l'autorité publique et la quiétude des populations en dépendent.

Je suis convaincu qu'un signal fort envoyé par le Gouvernement, à travers une modification de la loi, permettrait de restaurer l'autorité de l'État et de garantir le respect du droit sur l'ensemble du territoire. Les lois de la République doivent être respectées par tous, sans exception...

Je me tiens à votre entière disposition, prêt à vous exposer plus en détail les colères et les dysfonctionnements que ces situations engendrent sur le terrain. »

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le maire, défouloir local



Mercredi 6 août, le maire de la commune de Villeneuve-de-Marc en Isère (1.200 habitants) a été violemment agressé à l'arme blanche par un riverain.

Un différend suite à des travaux

réalisés sans autorisation par le suspect serait à l'origine de ce déchaînement. Si le maire, hospitalisé en urgence absolue, est sorti d'affaire, cet épisode s'ajoute à la longue liste de celles impliquant des élus locaux victimes de violences de la part de leurs concitoyens. En 2019, le Sénat et l'Association des maires de France avaient mené une grande enquête sur le niveau d'insécurité ressenti par les maires : 92 % des élus ayant répondu à la consultation déclaraient avoir été victimes de violences. Pour l'essentiel (82 % des cas) des incivilités, mais aussi, dans un cas sur deux, des injures et des menaces, 14,2 % des répondants ayant subi des agressions ; dans 83 % des cas, les agressions physiques avaient eu lieu dans des communes de moins de 3.500 habitants. Mais, me direz-vous, des lois existent !

En mars 2024, la loi « renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux » promettait une protection fonctionnelle pour les exécutifs locaux.

Le 10 juillet 2025, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, avec modifications et à l'unanimité, la proposition de loi sur le statut de l' élu local (le Sénat l'examinera en deuxième lecture à partir du 23 septembre prochain). Cette nouvelle PPL promet l'octroi automatique de la protection fonctionnelle étendue à tous les élus locaux victimes de violences, d'outrages ou de menaces et non pas aux seuls exécutifs locaux. Il y a tout à parier que le Sénat approuvera, mais je jouerais quand même un jeton ou deux sur la réintroduction, par la Chambre Haute, d'un point retoqué par les députés sur la version initiale : ils ont en effet supprimé un article qui « introduisait dans la charte de l' élu local une référence aux valeurs de la République et prévoyait un engagement public du maire ou du président de l'exécutif nouvellement élu à respecter ces valeurs ». Pourquoi ? Parce que, nous explique le site gouvernemental Vie publique qui vulgarise les débats à destination des non-initiés (excellente mise en bouche avant d'aller dépouiller le dossier législatif) « pour limiter les risques pénaux qui pèsent sur les élus locaux, le texte clarifie le conflit d'intérêt public-public ».

Personnellement je ne vois pas en quoi un élu de la République s'engageant publiquement à respecter les valeurs de ladite République le place en position de courir un risque pénal. En revanche, je vois bien le risque qu'il court à prendre sur son temps, ses loisirs, sa vie de famille, et maintenant sa sécurité, pour un pécule modeste dans les petites communes où, justement, survient l'essentiel des agressions. Au lieu d'empiler des lois qui manifestement ne servent à rien contre les agresseurs (j'exagère : elles serviront sûrement à certains comme porte-étendard pour se présenter aux élections sénatoriales), soyons sans pitié pour ces rustaards qui confondent élu local et défouloir à leurs frustrations. Sinon, la pénurie de candidats pour les élections municipales de 2026 risque de faire très mal car, n'en doutons pas, les partis les plus extrêmes occuperont le terrain avec n'importe quelle propagande douteuse portée par des chèvres en tablier que, faute de mieux, on habillera d'une écharpe. Et là, je ne donne plus très cher des fameuses valeurs de notre République.

Le regard de Faro

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE LA RÉINTRODUCTION EN FRANCE D'UN PESTICIDE AUTORISÉ DANS TOUTE L'EUROPE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications



SCP D'AVOCATS MAUSSION
50 rue de Talant - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

LONGVIC (21), 41 rue de Guynemer

Cadastré section AC numéro 210, pour 10a 48ca
Lots 4 et 17
Un appartement au 1^{er} étage composé d'une entrée, séjour, couloir de dégagement, 3 chambres, cuisine, WC et une salle de bains
Une Cave
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 70.000 €uros

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 A 11 H 00

A la requête du Syndicat des copropriétaires représentant la copropriété LES OLIVIERS, 41 rue Guynemer à LONGVIC (Côte d'Or), immatriculé au registre national des copropriétés sous le n° AD473 78 54, représenté par son syndic en exercice la société NEXITY LAMY, société par actions simplifiée, au capital de 219.388.000,00 €, dont le siège social est 19 rue de Vienne à PARIS (75009), inscrite au R.C.S. de PARIS sous les références B 487 530 099, ayant un établissement secondaire à DIJON, 13 rue du Château ; Carte professionnelle transaction, gestion et prestations touristiques n° 10.92.N983 délivrée par la Préfecture des Hauts de Seine, agissant par son représentant légal en exercice domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP MAUSSION pour avocat, 50 rue de Talant à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de la SCP MAUSSION, 50 rue de Talant à DIJON.
L2503878

Maître Mathilde GAUPILLAT-REBOURSEAU

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025 A 10 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON,
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON

Commune de DIJON (Côte d'Or), 57 avenue du Drapeau
Cadastré section AS n° 20 pour 04a 76ca
Lots 15, 25 et 44
Un appartement situé au 3^{ème} étage comprenant entrée/cuisine, séjour, une chambre, salle d'eau, WC.
Balcon
Grenier
Cave
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 35.000 €uros

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 A 09 H 00.

A la requête du Syndicat des copropriétaires 57 avenue du Drapeau, 2 rue Jules Forey - 21000 DIJON, représenté par son syndic la REGIE FONCIERE, société par actions simplifiée, au capital de 45.217,00 €, dont le siège social est 9 rue du Temple - 21000 DIJON, inscrite au R.C.S. de DIJON sous le n° 016 750 895, agissant par son représentant légal en exercice domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant Maître Mathilde GAUPILLAT-REBOURSEAU pour avocat, 8f rue Jeanne Barret - 21000 DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous, ou au cabinet de Maître Mathilde GAUPILLAT-REBOURSEAU, 8f rue Jeanne Barret - 21000 DIJON.
L2503883

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

/// Annonces légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



**SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT**
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

«LE DECLIC»

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Eloïse SALICHON -COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot

Et dont l'office notarial est immatriculé à la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) sous le numéro 21002, le VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ.

La Société dénommée NILOUSI, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant son siège social à DIJON (21000 Côte-d'Or) 15 rue de l'Ile identifiée sous le numéro SIREN 988730685 RCS DIJON.

A CEDE A :

La Société dénommée ZENITH, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant son siège social à DIJON (21000 Côte-d'Or) 15 rue de l'Ile identifiée sous le numéro SIREN 988730685 RCS DIJON.

Un fonds de commerce de café -brasserie, connu sous le nom «LE DECLIC» situé et exploité à DIJON, 2 Place des Cordeliers

Prix : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000,00 €).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Ludovic BAUT, notaire à DIJON, 52 boulevard Carnot, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire
L2503886



JESSI.B

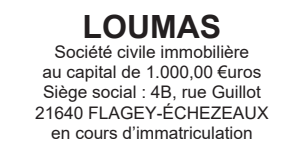
Par acte S.S.P en date du 02/07/2025 à QUETIGNY, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 04/07/2025, sous les références «Dossier 2025 00029715 référence 2104P01 2025 A 01547», la société BIOT, SARL à associé unique en liquidation judiciaire représentée par la SELARL ASTEREN en sa qualité de liquidateur judiciaire, au capital social de 5000 €, dont le siège social est situé 10 Rue Jean Jacques Rousseau 21000 DIJON et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°848 893 293,

A vendu à la société EJ, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 10 Rue Jean Jacques Rousseau 21000 DIJON et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°944 678 093, le fonds commercial de «toutes prestations de services dans le domaine de la coiffure en salon, achat et vente de produits cosmétiques, commerce de vêtements pour hommes, femmes, enfants, d'accessoires de mode, bijoux fantaisies, maroquinerie, parfumerie» exploité 10 Rue Jean Jacques Rousseau 21000 DIJON sous l'enseigne JESSI.B avec entrée en jouissance le 02/07/2025 moyennant le prix de vingt cinq mille Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET -MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS sis 2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.
L2503905

CONSTITUTION
DE SOCIETE



LOUMAS
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4B, rue Guillot
21640 FLAGEY-ÉCHEZEAUX
en cours d'immatriculation

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOUMAS
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000,00 €
Siège social : 4B, rue Guillot 21640 FLAGEY-ÉCHEZEAUX
Objet : La Société a pour objet :

- l'acquisition, la construction, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans
Gérance : M^{me} Estelle DÉTAIN demeurant 4B, rue Guillot - 21640 FLAGEY-ÉCHEZEAUX
Apports en numéraire : 1.000,00 €
- Apports en nature : néant

Cession de parts : Les cessions de parts sociales entre un associé et toute personne morale qu'il contrôle, dont il est le ou l'un des représentants légaux ou dont il est associé majoritaire, sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris à un autre associé, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : R.C.S. : DIJON.
L2503694



SYNEA
Société civile de moyens
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
11 avenue de la Concorde
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 30 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile de moyens.

DÉNOMINATION SOCIALE : SYNEA.

SIÈGE SOCIAL : 11 avenue de la Concorde - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, mobilier, personne, etc.), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré ;

Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur François BREIT, né le 14 octobre 1993 à FORBACH (57), demeurant 36 rue des Mariottes - 21121 AHUY ; Madame Pauline TOUSCH, née le 16 octobre 1995 à FORBACH (57), demeurant 36 rue des Mariottes - 21121 AHUY

CLAUDES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2503764

SCI KOUROU CSD

Avis est donné de la constitution de la société SCI KOUROU CSD, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 14 E rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

GÉRANTE : Société STARSHIP, dont le siège social est situé 14 E rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON, représentée par Monsieur Christophe LÉCURET, demeurant 14 rue Anna de Noailles - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 984 550 814. L2503837



HOME BUSINESS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5 rue Aristide Berges
21800 SENNECEY LES DIJON
R.C.S. : Dijon
Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 22/07/2025 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle HOME BUSINESS, ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET SOCIAL :

- L'exploitation de centres de self-storage destinés à une clientèle de particuliers et de professionnels ;
- La location de tous types de biens, meubles ou immeubles, à usage personnel ou professionnel ;
- L'acquisition, la vente, l'importation, l'exportation et la distribution de tous biens se rattachant directement ou indirectement à l'activité de location et de stockage ;
- La réalisation de prestations de services en lien avec le stockage, la logistique, l'aménagement d'espaces, le transport léger, la gestion et l'entretien de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DÉNOMINATION : HOME BUSINESS
SIEGE SOCIAL : 5, rue Aristide Berges à SENNECEY-LES-DIJON (21800).

DURÉE : 99 années, à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : MILLE (1.000) euros

CESSIONS D'ACTIONS EN CAS DE PLURALITÉ D'ASSOCIÉ : La cession d'actions n'est pas soumise à agrément.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRESIDENT : Monsieur Emmanuel, Emile CLOIX demeurant 25, rue de l'Europe à FONTAINE-LES-DIJON (21121)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.
L2503870



LB

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1^{er} août 2025, à SAINT NICOLAS LES CITEAUX.

DÉNOMINATION : LB.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 6 route de Cîteaux - 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.

OBJET : L'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte; la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, créditbail, location ou autrement de tous ses immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de tout ou partie desdits immeubles.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les cessions entre associés, ascendants et descendants sont libres.

GÉRANT : Monsieur Frédéric GIVRY, demeurant 6 route de Cîteaux - 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
L2503873



CQFC

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 juillet 2025, à SAINT NICOLAS LES CITEAUX :

DÉNOMINATION : CQFC.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 6 route de Cîteaux - 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.

OBJET : L'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, créditbail, location ou autrement de tous ses immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de tout ou partie desdits immeubles.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les cessions entre associés, ascendants et descendants sont libres.

GÉRANT : Monsieur Frédéric GIVRY, demeurant 6 route de Cîteaux - 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
L2503876



**SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY**
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

MILLESIME 21

Suivant acte reçu par Me Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 1 août 2025, a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée «MILLESIME 21», Siège social : BEAUNE (21200), 9 rue Maufoux. Capital : 5.000,00 € divisé en 5000 actions de 1,00 € chacune. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Objet social : l'exploitation, directe ou indirecte, de tous fonds de commerce de bar, brasserie, petite restauration, snack, avec ou sans licence IV, ainsi que la vente de vins, boissons alcoolisées ou non. L'exploitation d'activités de restauration sur place, à emporter ou à livrer, de traiteur et d'organisation de prestations culinaires et œnologique chez les particuliers et les professionnels. La location de salles pour tout type d'événements (réceptions, réunions, séminaires, manifestations culturelles ou privées), avec ou sans fourniture de prestations annexes (restauration, services, animation, etc.). La commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires, notamment de produits régionaux ou artisanaux, en boutique, à emporter ou par tout moyen de vente à distance, notamment en ligne. Toutes activités connexes ou accessoires à cet objet.

Premier président : la société dénommée «AMX PATRIMOINE», Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de MILLE EUROS (1.000,00€), dont le siège social est à BEAUNE (21200), 163 B route de Dijon, immatriculée au RCS de DIJON n° 988 173 035, dont le représentant permanent est : M. Jean-Baptiste Guy Vito AMPHOUX demeurant à BEAUNE (21200) 2 rue Pasteur.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément des associés.

Pour insertion : Maître Luc DASNOY.
L2503874

The BrothersInvest

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : The BrothersInvest

FORME : Société Civile Immobilière

SIÈGE SOCIAL : Objet : 1 Allée Charles Gide 21240 TALANT

OBJET : L'acquisition, la gestion, la location, la vente, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnelle, commerciale ou industrielle.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 30 000 euros

GÉRANCE : Mohamed CHEIKH, demeurant 1 Allée Charles GIDE 21240 TALANT

R.C.S. de DIJON

Pour avis.
L2503880



**SCP GUILARD CONVERS
PERRIER**
Notaires Associés
7 boulevard de Brosse - 21000 DIJON

«PACC'FAMILY»

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 01/08/2025, a été constituée une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : «PACC'FAMILY».

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire.

SIÈGE SOCIAL : FLEUREY SUR OUCHE (21410), 21 rue de la cour des closes.

CAPITAL SOCIAL : 1.200 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.

GÉRANCE : M Patrice Antoine Armand CALINON, dt à FLEUREY SUR OUCHE, 21 rue de la cours des Closes et M^{me} Apolline Corinne Patricia GRIHAULT, dt à STE MARIE SUR OUCHE, 17 grande rue.
L2503889

JEMAT

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société JEMAT, Société par actions simplifiée au capital de 810.000 €,

Siège social : 23 allée du Petit Bois, 21160 PERRIGNY LES DIJON, Durée : 99 ans,

Objet : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; rénovation de biens mobiliers ou immobiliers neuf ou d'occasion ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux, direction, ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le Président est Monsieur Maciej DZIUDZIEK, demeurant 23 allée du Petit Bois, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON.

Le Directeur général est Madame Jennifer DZIUDZIEK, demeurant 76 avenue Maréchal de Saxe 69003 LYON.

Pour avis : Le Président.
L2503891

**DERNIER DELAI POUR DEPOSER
VOS ANNONCES LEGALES**

**POUR UNE PUBLICATION
LE LENDEMAIN
DEPOSER VOS ANNONCES
AVANT 16HEURES**

**03.80.68.25.55.
annonceleale.jdp@legalnet.org**

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

Etude de Maître Loïc PROJEAN
Notaire à GRAY (Haute-Saône)
13 Avenue du Maréchal Lyautey

JDL IVA

Suivant acte reçu par Maître Loïc PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), 13 Avenue du Maréchal Lyautey, le 5 août 2025 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JDL IVA Siège social : SAULON LA CHAPELLE (21910), 16 rue Croix d'Amont Lotissement «LONGS CHAMPS» Lot 201. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.Capital social : CENT VINGT MILLE € (120.000,00 €). Objet social : - l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions, de parts sociales, ou tous autres titres ou valeurs mobilières et la gestion de ses participations et titres, - toutes prestations de conseil, d'aide au développement, d'assistance stratégique et organisationnelle, et l'animation de son groupe de sociétés, l'exercice de mandats sociaux au sein de ses participations; la fourniture de prestations de services dans le domaine commercial, comptable, administratif et financier, ainsi que la réalisation d'études et d'assistance technique dans le domaine du marketing, de la communication, de l'informatique, de la comptabilité et de la gestion; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités [...] Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Les gérants de la société sont : Monsieur Damien LEONARD et Madame Julie LEONARD née GUINOT, demeurant ensemble à COUCHEY (21160) 6 rue Aristide Briand.

Pour avis. Le notaire.

L2503894

ATELIER
METAMORPHOSES

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 5 août 2025, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes : OBJET SOCIAL : - l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue d'en assurer la conservation ou la revente en l'état ou la construction qu'ils soient à usage d'habitation, commercial ou professionnel, - toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur, par bail (de tous types) ou autrement entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente, - l'activité de marchand de biens, - la mise en valeur, directement ou indirectement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, notamment par voie de mise en location (de tous types), de chambres d'hôtes, table d'hôtes, gîtes ou tous autres immeubles meublés de tourisme ou non, avec ou sans fourniture de prestations complémentaires et notamment de conciergerie, fournitures de linges de maison et/ou de repas. DÉNOMINATION : ATELIER METAMORPHOSES. SIÈGE SOCIAL : BEAUNE (21200), 3 rue Pierre Richard. DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL SOCIAL : cent Euros (100,00 €). CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITÉ D' ASSOCIÉS : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON. PRÉSIDENT : Madame Amyitis FILIPPI demeurant à BEAUNE (21200), 3 rue Pierre Richard. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Présidente.

L2503901

SYLVAMAX
9, rue du Golf
21800 QUETIGNY

Par ASSP en date à DIJON du 07/08/2025, il a été constitué : Forme : SAS unipersonnelle. Dénomination : SYLVAMAX. Siège : 9, rue du Golf, 21800 QUETIGNY. Durée : 99 ans. Capital : 10 000 €. Objet : l'achat, la vente, la collecte, la préparation, la transformation, le séchage, la valorisation énergétique et l'optimisation, le stockage, le transport de tous produits issus de l'exploitation forestière ou de l'industrie du bois, de tous résidus et sous-produits issus des filières de recyclage ou de tous produits issus des cultures énergétiques ; la gestion et la mise en location de plates-formes de stockage. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Présidente : société NRJR dont le siège social est 9, rue du Golf, 21800 QUETIGNY, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 948 726 955. Immatriculation : RCS de DIJON L2503920

MODIFICATION

DE STATUTS

ROBERT SARL

MODIFICATIONS CAPITAL
SIEGE GERANCE

ROBERT SARL - 10 000 € - 6 Allée des Clairs Soleils 21490 RUFFEY LES ECHIREY - 902 798 016 RCS DIJON : l'AGE du 20/06/2025 confirmée par décision de la gérance du 02/08/2025 a, à compter du 20/06/2025, réduit le capital de 5 000 € le ramenant à 5 000 euros par rachat et annulation de parts, pris acte de la démission de Mr Charly ROBERT, cogérant non remplacé, transféré le siège au 28 Rue des Champs 52190 CUSEY, et modifié les statuts.

L2503369

METAL FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 551 000 euros
Siège social : 7 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE 793594573 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée METAL FINANCE a décidé de transférer le siège social du 7 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE au 15 rue Legrand du Saulle 21000 DIJON à compter du 31 juillet 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Présidente

L2503513

SCI DU ROI RENE

Société civile immobilière au capital de 1.440 Euros
Siège social :
Route de Pagny - 21250 SEURRE 439 336 546 R.C.S. Dijon

Avis de remplacement
du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025 :

- Monsieur Jean-Luc PEROT, demeurant 81-83 rue Daguerre - 75014 PARIS, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Patrick VIVERGE.

L'article 17-IV des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Patrick VIVERGE sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2503720

EFFICIENCE-
INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social :
18 rue des Pierres Sèches
21121 AHUY
814766333 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EFFICIENCE-INVEST a décidé de transférer le siège social du 18 rue des Pierres Sèches, 21121 AHUY au 230 Route des Dolines 06560 VALBONNE à compter du 25 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

L2503780

CVS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social :
18 rue des Pierres Sèches,
21121 AHUY
815 336 292 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2025, l'Associée Unique a décidé :

- de transférer le siège social 18 rue des Pierres Sèches, 21121 AHUY au 230 route des Dolines 06560 VALBONNE à compter du 25 juillet 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Présidente

L2503781

DV CONSULTING

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social :
18 rue des Pierres Sèches
21121 AHUY
519 904 981 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 18 rue des Pierres Sèches, 21121 AHUY au 230 route des Dolines 06560 VALBONNE à compter du 25 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

L2503787

SIV

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social :
18 rue des Pierres Sèches
21121 AHUY
884 852 641 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 18 rue des Pierres Sèches, 21121 AHUY au 230 route des Dolines 06560 VALBONNE à compter du 25 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

L2503795

DV

Société civile immobilière au capital de 500 euros
Siège social :
18 rue des Pierres Sèches
21121 AHUY
523 066 165 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 rue des Pierres Sèches, 21121 AHUY au 230 route des Dolines 06560 VALBONNE à compter du 25 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2503804



DOMAINE BRUNO
CLAIR

Société civile d'exploitation agricole au capital de 445 000 €
Siège social : 5 Rue du Vieux Collège
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS de DIJON n°338 594 716

AVIS DE MODIFICATION

L'unanimité des associés a décidé le 28/07/2025, et à compter de ce jour, de diminuer le capital social de 5 000 € par Diminution du nombre de titres en le portant de 450 000 € à 445 000 €.

Articles 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
L2503811

SCI C2H

Société civile immobilière au capital de 80.000 Euros
Siège social :
Point Médical
Rond Point de la Nation
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 449 078 443

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société au : 7 allée des Plantes Vives, Chez Monsieur COGET Philippe - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 1^{er} juillet 2025.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2503834

Bubobubo

Société à responsabilité limitée au capital de 11 250 euros
Siège social : 24, rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON
929 959 609 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions en date du 08/07/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 24, rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON au 10, rue du Château - 21121 ETAULES, et ce à compter du 01/08/2025 ; et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis.

L2503843



VALDOME

Société civile immobilière au capital de 5.000 Euros
Siège social : 8 Rue du Morvan
21390 MONTIGNY SAINT BARTHELEMY
899 895 395 RCS Dijon

Par décision du 31/07/2025, l'AG a décidé la transformation de la Société en SNC à compter du 31/07/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €, divisé en 100 parts sociales de 50 € de nominal chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : sous sa forme de société civile immobilière, la Société était dirigée par : Gérante : HOLDESAND, société à responsabilité limitée au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390) - 8 rue du Morvan, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 504 624 784.

Sous sa nouvelle forme de SNC, la Société sera également dirigée par HOLDESAND, société à responsabilité limitée au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390) - 8 rue du Morvan, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 504 624 784.

Pour avis : La gérance.

L2503845



LC INVEST

Société civile immobilière au capital de 222.000 Euros
Siège social : 7 impasse haut de la Grapine - 21410 FLEUREY SUR OUCHE 808 008 106 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2025 :

Le capital a été augmenté de 220.000 €, pour être porté à 222.000 €, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

NOUVELLE MENTION
Le capital social est fixé à la somme de deux mille Euros (2.000 €) lors de la constitution.

Et est divisé en deux mille (2.000) parts de un (1) Euro chacune.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2025, les associés ont décidé de l'augmentation du capital à un montant de deux cent vingt-deux mille Euros (222.000 €). Le capital est désormais divisé en deux mille (2.000) parts de cent onze Euros (111 €) chacune numérotées de 1 à 2.000, et attribuées aux associés, savoir : Monsieur, Laurent CHENION, deux mille parts, numérotées de 1 à 1.999, ci 1.999 parts

Monsieur Gérard CHENION, UNE part, numérotée 2.000, ci 1 part
TOTAL : Deux mille parts, ci 2.000 parts.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2503846

B.B.G.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 80.000 Euros
Siège social : La Forge
21360 LA BUSSIERE SUR OUCHE
495 145 781 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Yamina LAHOUAZI épouse BENOITGUYOD de ses fonctions de gérante à compter du 30/06/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Bruno BENOIT-GUYOD demeurant seul gérant à compter de cette même date.

Pour avis : La gérance.

L2503849

SNC GEROCH

SNC au capital de 5 000 €
Siège social : 44, Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ 808 998 017 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes en date du 31/07/2025, les associés ont pris acte de nouvelle numérotation votée par le conseil municipal de FLEUREY-SUR-OUCHÉ et, par conséquent, de nouvelle adresse du siège qui est désormais «44 C, Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ», ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 1 000 €, pour le ramener de 5 000 € à 4 000 € par annulation de 100 parts sociales et pris acte de la démission de M. Lilian PERNOT des fonctions de gérant qu'il exerçait au sein de la société, ce à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

L2503852

MUEL-DIJON
EQUIPEMENTS
HOTELIERS

Société par actions simplifiée au capital de 1 116 000 Euros
Siège social : 73 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON - 480 900 083 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 31 juillet 2025, la collectivité des associés a :

. pris acte de la démission des fonctions de Présidente de Madame Claude MUEL et des fonctions de Directeur Général de Monsieur Christophe MUEL, à compter de cette date,

. nommé, à compter du 1^{er} août 2025, pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société, monsieur Christophe MUEL demeurant 73 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON.

Pour avis : Le président

L2503865

DIJON
RENOVATION

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros
Siège social :
5 A Rue Joseph Jacquard - Bâtiment 4
21300 CHENOVE
817 647 472 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 2 août 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire :

- a pris acte de la démission de Monsieur Matthieu GONTHIER de ses fonctions de Directeur Général,
- autorisé son effet au 2 août 2025,
- et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La Présidente.

L2503868



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GRC

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social :
6 rue François CHABEUF - 21120 LUX
903 067 627 RCS DIJON

ASSP 30/07/2025 les associés ont décidé : 1/ la transformation de la Société en SAS à compter du 30/07/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés. Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix. Ancien gérant Guillaume BECOURT. Nouveau président Charles BECOURT, 6 rue François Chabeauf 21120 LUX. 2/ la réduction de capital de 500 euros. Ancien capital 2 000 €. Nouveau capital : 1 500 €. 3/ la modification de l'objet social. Ancien objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Nouvel objet : L'exploitation, la gestion, l'administration et la supervision de sites ou installations de production d'énergie renouvelable, notamment d'origine photovoltaïque ; la production, la transformation, le stockage, la revente d'électricité ou de toute autre forme d'énergie renouvelable ; la commercialisation de tous produits ou services liés à l'énergie produite. L'acquisition, la propriété, la détention, l'administration, la gestion, l'exploitation, la rénovation, la mise en valeur, la location meublée ou non meublée, saisonnière ou de longue durée, la vente ou la revente de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ; l'activité de marchand de biens ; la réalisation de toutes opérations de promotion immobilière, de lotissement, de division, d'aménagement ou de construction ; la souscription de tous emprunts et garanties nécessaires à la réalisation de l'objet immobilier ; ainsi que toute activité annexe ou connexe à l'exploitation immobilière. La réalisation de toutes prestations de services agricoles, telles que les travaux de culture, de récolte, de labour, de traitement phytosanitaire, de préparation ou d'entretien de sols, les prestations mécanisées ou manuelles pour le compte de tiers, ainsi que l'entretien de terrains, d'espaces ruraux ou naturels, et d'une manière générale toutes activités agricoles, para-agricoles et connexes. 4/ le transfert de siège. 36 rue Fourcault 21610 FONTAINE-FRANCAISE au 6 rue François CHABEUF 21120 LUX. RCS DIJON.

Pour avis

L2503877

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SCM CABINET VAROISIEN D'INFIRMIERES
Société civile de moyens
au capital de 304,09 Euros
Siège :
Centre Commercial
Route de Fontaine-française
(21490) VAROIS ET CHAIGNOT
R.C.S. Dijon n° 409 255 122

Aux termes d'une assemblée générale du 23 juin 2025, il résulte que Madame Maud PECHEUR a été nommée co-gérante de ladite société à compter du 30 juin 2025, en remplacement de M^{me} Murielle MAUDIEU, démissionnaire au 30 juin 2025. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2503879

LEGASPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

KELIP'S ASSURANCE
SAS au capital social de 6.000 Euros
Siège social :
9 rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
801 691 270 R.C.S. Dijon

Selon décisions unanimes des associés du 28/05/2025 et décisions du président du 24/06/2025, le capital social a été réduit de 3.000 € et a été porté de 6.000 € à 3.000 €.
Par décision unanime du 17/07/2025 les associés ont acté la démission de M. Brice SEGURA de son poste de directeur général à effet du 24/06/2025, sans procéder à son remplacement.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2503895

Notaires
SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

MANKO
23 Rue André Fleury 21000 Dijon

Changement de gérant

Suite à cession de parts reçue par Me CHAPUIS le 01/08/2025, les associés de la SARL «MANKO» dont le siège est à DIJON (21000), 23 rue André Fleury, immatriculée au RCS de DIJON, sous le numéro 940994221 ont pris acte de la démission de M. DE HORSEY Mathieu de ses fonctions de gérant, et ont décidé de nommer, à compter du 01/08/2025 et pour une durée illimitée, M. KURZMANN Corentin, demeurant à DIJON (21000), 23 rue André Fleury comme unique gérant de la société. L'article 13 des statuts est modifié en conséquence.
Pour insertion - Me CHAPUIS

L2503897

SAVOYE
SASU au capital de 917 700 Euros
Siège social : 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON
334 170 990 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 28/07/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON au 1, rue Henry Darcy - 21602 LONGVIC Cedex, et ce à compter du 01/08/2025 ; et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

Pour avis

L2503907

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

MK
Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
24 rue Jean-Jean Cornu
21000 DIJON
983 842 188 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/08/2025 :
Le nom de Monsieur Enzo Di Nicolantonio, né le 4 mai 1995 à SAINT-REMY (71), de nationalité française, demeurant 24 rue Jean Jean Cornu - 21000 DIJON, nouveau gérant, a été ajouté dans les statuts à côté de celui de Monsieur Romain ARQUIER.
L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2503899

AU MILIEU DES VIGNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 300.000 Euros
transformée en société
par actions simplifiée
Siège social :
74 Route de Pommard
21200 BEAUNE
RCS Dijon 832 876 593

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 25 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 300.000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Monsieur Mohammed MAATALLAH, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société POMARIA HOTEL - Sis 36 place Saint-Jean - 58800 CORBIGNY - RCS NEVERS 497 960 583
Pour avis : Le Président.

L2503904

SAVOYE ASSETS MANAGEMENT
Société Anonyme au capital de 2 636 158,72 Euros
Siège social : 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON
335 242 178 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 28/07/2025, il a été décidé de transférer le siège social du 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON au 1, rue Henry Darcy - 21602 LONGVIC Cedex et ce à compter du 01/08/2025 ; et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Pour avis

L2503909

PROJET D'APPORT
PARTIEL D'ACTIFS

eca

SARL BORIS FECHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 70.000 Euros
Siège social : 8 rue de Changey
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Société en cours de constitution

Suivant ASSP du 2/06/2025, Boris FECHE, 8 rue de Changey à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) a fait apport à la SARL BORIS FECHE, SARL au capital de 70.000 €, dont le siège est 8 rue de Changey à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) d'un fonds de commerce de travaux de peinture et vitrerie, exploité 8 rue de Changey à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) sous le nom commercial Boris FECHE, immatriculé au R.C.S. sous le n° 503 981060. Cet acte a été enregistré auprès de la recette des impôts de DIJON sous le n° 202500027761, bordereau 2104P012025A01595 le 23/06/2025, préalablement à la présente publicité. Pour les oppositions, élection de domicile a été faite dans le ressort du tribunal de commerce de DIJON où se trouve le fonds apporté.
Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur nette d'apports de 139.557,67 €, dont 70.000 € pour la valeur du fonds de commerce. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2025. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Boris FECHE de 70.000 parts sociales de la SARL BORIS FECHE. La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au R.C.S., mais les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2025 concernant l'exploitation dudit fonds seront réputées faites pour son compte. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la dernière date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2503864

DISSOLUTION
DE SOCIETE

eca

PEREZ AGUILERA II
SCI en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
11 rue Févret 21000 DIJON
Siège de liquidation : 11 rue Févret 21000 DIJON
489856914 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Michel PEREZ, demeurant 11 rue Févret 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

L2502446

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

GARAGE COL CAMILLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 61.000 Euros
Siège social :
21320 VANDENESSE EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 487 559 973

Aux termes de l'AGE du 07/05/2025, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 07/05/2025 et à sa mise en liquidation et ont nommé comme liquidateur Monsieur Cédric COL, demeurant 17 route d'Arnay - 21320 VANDENESSE EN AUXOIS.
Cette nomination met fin au mandat de la gérance.
Le siège de la liquidation est fixé 31 rue de la Libération - 21320 VANDENESSE EN AUXOIS.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2503487

LA MAISON DU CHIFFRE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 400.000 Euros
Siège social : 1 Rue du Rempot
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation :
1 Rue du Rempot
21121 FONTAINE LES DIJON
498 216 274 RCS Dijon

L'AGE du 22 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur monsieur Franck SADOINE, demeurant 49 Rue Charles Dumont - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Rempot - 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.

L2503840

A2V CARRELAGE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 2A Rue Saint-François
21130 SAINT-SEINE-EN-BACHE
907 916 571 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Aurélien VIROU, demeurant 2A rue de Saint François 21130 ST SEINE EN BACHE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2A rue de Saint François 21130 ST SEINE EN BACHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

L2503882

Notaires

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1H Place des Ayers et Rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

SCI RUE BASSE
SCI au capital de 7 012,65 euros
Siège social : 5 quai Garnier
21260 SELONGEY
SIREN 431 444 835 RCS DIJON

Aux termes du PV de décision de la gérance du 07/07/2025, la gérance de la SCI RUE BASSE :
- a procédé à l'attribution de la part sociale appartenant à Monsieur Guy Henri France DELEGLISE décédé le 3 janvier 2023 à DIJON, à son conjoint survivant, Madame Véronique Andrée PÊTEERS, retraitée, demeurant à DIJON (21000) 29 rue Balzac Appartement 52.
- a procédé à la nomination de Madame Véronique Andrée PÊTEERS en tant que gérante unique de la société en lieu et place de son conjoint prédécédé.
- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/07/2025 et sa mise en liquidation
- a nommé comme liquidateur Madame Véronique Andrée PÊTEERS, retraitée, demeurant à DIJON (21000) 29 rue Balzac Appartement 52 avec les pouvoirs définis au Titre VI des statuts. Le siège de la liquidation est fixé chez Me SOBOLE-SYLVESTRE, notaire à Chevigny Saint Sauveur (21800) 1 H place des Ayers et rue Henri Marc, adresse à laquelle tout correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2503888

CLOTURE
DE LIQUIDATION

eca

PEREZ AGUILERA II
SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue Févret 21000 DIJON
Siège de liquidation : 11 rue Févret 21000 DIJON
489 856 914 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15/05/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel PEREZ, demeurant 11 rue Févret 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur

L2502447

LA MAISON DU CHIFFRE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 400.000 Euros
Siège social : 1 Rue du Rempot
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation :
1 Rue du Rempot
21121 FONTAINE LES DIJON
498 216 274 RCS Dijon

L'AGO du 29 juillet 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé monsieur Franck SADOINE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.

L2503841

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DEUX CHEVRES
SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social et siège de la liquidation :
23 rue de l'église
21220 GEVREY CHAMBERTIN
R.C.S. Dijon 523 113 991

Décision unanime des associés du 20/06/2025 enregistrée au SPFE DIJON le 21/07/2025 dossier 2025 32074 réf 2104P01 2025 N 1823 : les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter du même jour et donné quitus au liquidateur de sa gestion. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

L2503869

A2V CARRELAGE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
2A Rue Saint-François
21130 SAINT-SEINE-EN-BACHE
907 916 571 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Aurélien VIROU, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

L2503884

ATELIER MB
SAS en liquidation
au capital de 8.000 Euros
Siège social et de liquidation :
12 rue de Monastir - 21000 DIJON
532 542 321 R.C.S. Dijon

L'AGO réunie le 31/07/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Marc BERNARD, demeurant 12 rue de Monastir, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2503886

KINE SAINT GERMAIN
Société Civile en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège Social et de liquidation :
32 à 38 Rue du Lycée
21000 DIJON
R.C.S. 452 226 848
et SIRET 452 226 848 00011

Clôture de la liquidation

- AGE de clôture du 22 décembre 2023, réunie 60 G Avenue du 14 Juillet 21300 CHENOVE, ayant approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation
- Liquidateur : ANUS Laurence, 2 Chemin des Jossets 21121 AHUY
- Les comptes du liquidateur sont déposés au Greffe du RCS de DIJON (21)
Pour avis, le liquidateur.

L2503898

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune de Chagnay

Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire n°2025-001 du 30 juillet 2025 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 9 rue du Puits Chirot - 21120 CHAIGNAY, référence cadastrale ZV 459, Propriétaire connu : SA STE ETABLISSEMENTS BACH, et ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : aux heures d'ouverture de mairie ou sur le tableau d'affichage.

Le Maire.

L2503851

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 01 août 2025

SAS PM INDUSTRIE, 17 Rue de la Brot, Zone Industrielle Saint-Apollinaire, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 849 771 928. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2025 , désignant administrateur SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS 5, rue René Char - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2503858

TRBUNAUX DE COMMERCE EXTERIEURS

Jugement du 28 juillet 2025

SAS API TECH SAS, 11 B avenue GENERAL DE GAULLE, 54280 Seichamps, RCS Greffe de Nancy 451 972 483. Fabrication d'autres machines spécialisées. Jugement arrêtant le plan de cession.

L2503855

SAS API LOGISTIQUE, 11B avenue du Général de Gaulle, 54280 SEICHAMPS, RCS Greffe de Nancy 952 724 383. Fabrication d'autres machines spécialisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et la SELARL MJ & ASSOCIES représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.

L2503854

SAS API LOGISTIQUE, 11B avenue du Général de Gaulle, 54280 SEICHAMPS, RCS Greffe de Nancy 952 724 383. Fabrication d'autres machines spécialisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon la SELARL MJ & ASSOCIES représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.

L2503857

Jugement du 30 juillet 2025

Monsieur Georges MARTINS (EI), 8 rue Nino Ferrer, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.

L2503859

Dépôt du 30 juillet 2025

SAS SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE COURCELLES (SAS), 23 rue du Onze Novembre, 52800 Nogent. Non identifié. Jugement d'homologation de l'accord intervenu dans la procédure de conciliation. Le jugement est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance.

L2503860

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

SASU LES DELICES DES CHAILLOTS

Par acte ssp en date du 03/07/2025 il a été crée une SAS dénomination : SASU LES DELICES DES CHAILLOTS. CAPITAL : 1.000.00 €. DURÉE : 99 ans. OBJET : Boulangerie - pâtisserie - traiteur - pizza sandwiches. SIÈGE SOCIAL : 10 rue Henry Dunant - 89100 SENS. PRÉSIDENT : Monsieur Mohamed AMRI né le 07 juin 1977 à GABES (Tunisie), de nationalité tunisienne, demeurant 03 sq Charles de Foucauld - 94310 ORLY.

L2503408

DJ2M

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 juillet 2025, à SENS. DÉNOMINATION : DJ2M. FORME : Société civile immobilière. SIÈGE SOCIAL : Appartement 138 - Les Curiaces 5 rue des Pierres Castet - 89100 SENS. OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 100 €. CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. GÉRANT : Monsieur Jean-Marie CAZENAVELACROUX, demeurant 2 impasse des Alpilles Hameau Gravière, 84160 LOURMARIN. La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

L2503842

LDS GROUPE

LES PIERRES DE LIGNY

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue Guy Dupas
89144 LIGNY LE CHATEL

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 31 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile.
DÉNOMINATION SOCIALE : LES PIERRES DE LIGNY.
SIÈGE SOCIAL : 8 rue Guy Dupas - 89144 LIGNY LE CHATEL.
OBJET SOCIAL : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; Et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, l'acquisition et la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GÉRANCE : Monsieur Adrien BEAU, demeurant 8 rue Guy Dupas - 89144 LIGNY LE CHATEL.
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2503850

LDS GROUPE

NAT FIT FOOD

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 3 rue du Bois Linard
89250 CHEMILLY SUR YONNE

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 6 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
DÉNOMINATION : NAT FIT FOOD
SIÈGE : 3 rue du Bois Linard, 89250 CHEMILLY SUR YONNE
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CAPITAL : 2 000 euros
OBJET : L'activité de foodtruck, la préparation et la vente de repas, que l'on peut consommer sur place ou emporter, en livraison immédiate dans des équipements mobiles et/ou sur les foires et les marchés, la vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées à emporter, l'activité de traiteur à domicile ou événementiel, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.
AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : Madame Natalia MILOT, demeurant 3 rue du Bois Linard, 89250 CHEMILLY SUR YONNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La présidente

L2503908

LDS GROUPE

Les Roches

Société civile au capital de 500 euros
Siège social :
11 rue des Montôts - Commissey
89430 TANLAY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 5 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION SOCIALE : Les Roches.
SIÈGE SOCIAL : 11 rue des Montôts, Commissey - 89430 TANLAY.
OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GÉRANCE : Monsieur Yohan GASTON, demeurant 11 rue des Montots Commissey - 89430 TANLAY et Madame Céline GERMAIN, demeurant 11 rue des Montôts - Commissey - 89430 TANLAY.
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La gérance.

L2503910

DJ2M

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Journalpalais.fr du 4 août 2025, concernant la société DJ2M, en cours d'immatriculation. Il y a lieu de lire que le siège social est sis 5 rue Pierre Castets, Les Curiaces - 89100 SENS.

L2503871

MODIFICATION DE STATUTS

ifacavocats

Le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI PETIT COMBLOUX

SCI au capital de 1.000 Euros
Z.I. de la Plaine des Isles
6 rue des Caillottes
89470 MONETEAU
793 865 379 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'AGE du 24 juillet 2025, les associés ont transformé la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau à compter du 1^{er} août 2025. La dénomination sociale a été modifiée et est désormais «PETIT COMBLOUX». Son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Monsieur Patrick PETIT est maintenu dans ses fonctions de gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

L2503875

AVOCATS

EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRES DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

POUR PLUS DE RAPIDITE,

le Journal du Palais

OPTEZ POUR LE REGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE

le Journal du Palais

03.80.68.25.55.

le Journal du Palais

Plus de 40 millions d'euros pour la BFC de 2023

le Journal du Palais

03.80.68.25.55.

- LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ -

Un été en France

Nantes : Le Grand Éléphant, vigie des univers mécaniques

Sur l'île de Nantes, d'antiques nefs industrielles des anciens chantiers navals Dubigeon abritent un bestiaire fantastique : éléphant, héron, chenille, créatures marines... Chaque machine, imaginée par François Delarozière, fait vibrer l'imaginaire grâce à une chorégraphie lente, sensorielle et enveloppante. Une expérience poétique et participative, entre théâtre de rue et ballet d'ingénierie.



En ce début de matinée d'une grise journée de juillet, l'air est lourd et humide. Le ciel, sans être menaçant, diffuse une lumière laiteuse sur le parvis des Nefs. C'est ici que débute la visite. Au fond de la halle, 145 mètres plus loin, en provenance de l'esplanade des Riveurs, au sud, un son étrange fend l'atmosphère : un barrissement puissant, presque animal. Puis une trompe émerge, des défenses, enfin la tête massive d'un éléphant. Le public retient son souffle. Comme dans un western mécanique, l'arachnée géante du Dr Loveless laisse place ici à un pachyderme majestueux, de bois et d'acier. Les enfants s'élancent, les adultes dégagent leur smartphone. Le Grand Éléphant vient d'entrer en scène.

Le géant mesure 12 mètres, pèse 48 tonnes, sa peau est en tulipier huilé, ses articulations en métal luisant. Il avance sans trembler, glissant doucement sur ses roues. Il traverse le vaste hangar dans toute sa longueur avant de s'arrêter à son extrémité nord pour faire descendre les passagers. Puis, après une courte pause, il embarque de nouveaux voyageurs et repart.

Le bois crisse, les vérins soupirent, les engrenages chantent. C'est une parade poétique et artisanale. Tout au long de sa déambulation, le machiniste caché dans ses flancs active sa trompe, fait jaillir des jets d'eau, interagit avec les enfants. Le spectacle n'est pas seulement sur l'animal, mais tout autour : éclats de rire, applaudissements, éclaboussures.

THÉÂTRE MÉCANIQUE DANS LA NEF

Dans la Nef, sur la droite, un escalier permet d'accéder à l'étage. Depuis la coursive suspendue, le regard plonge sur l'atelier de La Machine : une fourmilière d'artisans où naissent les chimères de



« Il n'y a pas de rêves inutiles », prônait l'écrivain nantais Jules Verne.
À Nantes,
ses rêves s'animent encore sous nos yeux.



À gauche : Le géant mesure 12 mètres, pèse 48 tonnes, sa peau est en tulipier huilé, ses articulations en métal luisant. Tout au long de sa déambulation, le machiniste caché dans ses flancs active sa trompe, fait jaillir des jets d'eau, interagit avec les enfants. Le spectacle n'est pas seulement sur l'animal, mais tout autour.

Ci-dessous : La Galerie fait aussi office de laboratoire : chaque mouvement y est testé, affiné, confronté aux réactions des visiteurs.

Crédit : Alberto Rodriguez Pérez

demain. On y entend le choc du métal, le souffle des compresseurs, le martèlement régulier de la construction en cours. François Delarozière, diplômé des Beaux-

Arts, formé au théâtre de rue, dirige cet atelier depuis 1999. À Nantes, il a conçu l'Éléphant, la Galerie, le Carrousel. Mais ailleurs, il est aussi le père d'autres

animaux mécaniques, tous plus baroques et sophistiqués les uns que les autres : le Minotaure à Toulouse, le cheval-dragon Long Ma aujourd'hui à Pékin, La Gardienne

des Ténèbres conçue pour le festival Hellfest, ou encore le Varan de Voyage, actuellement en chantier. Ce reptile urbain de 14,8 mètres de long et 22 tonnes présente des



ALBERTO RODRIGUEZ PÉREZ

formes plus compactes que celles du Dragon de Calais, son aîné articulé. Tous deux évolueront sur la Côte d'Opale, où le Varan rejoindra son cousin draconique à partir du 7 novembre 2025.

Au bout de la course aérienne, l'expérience se prolonge à l'extérieur sur une immense branche métallique suspendue dans les airs : 20 mètres de long, 20 tonnes. Il s'agit du premier prototype de l'Arbre aux Hérons, un projet monumental resté à l'état de rêve, mais qui irrigue encore tout le site. Imaginé comme une œuvre totale de 35 mètres de haut et 50 mètres de diamètre, cet arbre d'acier aurait accueilli dans ses branches des créatures mécaniques, et au sommet, un couple de hérons.

Si l'Arbre ne s'est jamais élevé, sa présence est partout : dans la scénographie générale du lieu, dans l'imaginaire des visiteurs et surtout dans la Galerie des Machines, à laquelle on revient en redescendant sous la grande verrière. Elle prend la forme d'un atelier-théâtre. Le public circule d'un poste à l'autre, observant, questionnant, manipulant parfois. Spectateurs, mais aussi acteurs de l'instant, les visiteurs participent à la mise en mouvement des créatures issues de l'Arbre aux Hérons, rêve grandiose suspendu dont certaines chimères ont pourtant vu le jour. La Galerie fait aussi office de laboratoire : chaque mouvement y est testé, affiné, confronté aux réactions des gens. Un enfant pilote une chenille articulée ; deux intrépides s'envolent dans les nacelles d'un échassier de huit mètres d'envergure.

À chaque démonstration, les applaudissements jaillissent. Ce n'est pas un simple musée animé, c'est une scène. Et chaque machine

y joue son rôle avec justesse et grâce. François Delarozière a imaginé ses créatures comme des fables mécaniques, un art vivant de l'ingénierie sensible. Cofondateur du projet avec Pierre Orefice, compagnon de route rencontré au sein de Royal de Luxe, il crée ensuite l'association La Machine, berceau de toutes ses œuvres.

À la sortie de la Galerie, le parcours se poursuit naturellement vers une autre fable mécanique.

PLONGÉE FANTASTIQUE

À quelques pas, en contrebas, à proximité des anciennes cales des chantiers navals et près de la Loire, se dresse un manège monumental : le Carrousel des Mondes

marins. Il abrite une ménagerie aquatique : méduses translucides, poissons-lanternes, calmar à rétropropulsion, crabes articulés. Chacun de ses trois niveaux plonge dans un univers singulier : les abysses, les fonds marins et la surface de la mer. Les sons y varient, les lumières s'adaptent, les machines se manipulent. Ici aussi, le pachyderme majestueux s'avance lentement, fait une halte et invite de nouveaux passagers à embarquer. Le lien entre les mondes est assuré par cet éléphant : entre terre, eau et air, les frontières se dissolvent.

En remontant doucement vers la Nef, le parcours retrouve la trace suspendue de l'Arbre aux Hérons. Juste en dessous de la branche

Informations pratiques

Les Machines de l'île
Boulevard Léon Bureau,
sur l'île de Nantes, face à la Loire.

Ouvert du mardi au dimanche, de 10 h à 19 h
(dernière admission à 17 h 15).

Billetterie : entrée gratuite pour l'esplanade et voir le Grand Éléphant de l'extérieur.

Accès payant pour la Galerie des Machines, le Grand Éléphant (balade) et le Carrousel des Mondes marins.
Réservation en ligne recommandée.

Durée de visite : 2 à 3 heures selon les options choisies

♦ lesmachines-nantes.fr



ALBERTO RODRIGUEZ PÉREZ

fait face à l'ancienne minoterie, aujourd'hui en pleine transformation pour accueillir le futur musée Jules Verne. Deux mondes parallèles, pensés comme des vigies poétiques, unis par une même volonté de nourrir l'imaginaire. « *Il n'y a pas de rêves inutiles* », prônait l'écrivain nantais. À Nantes, ses rêves s'animent encore sous nos yeux.

PAR ALBERTO RODRIGUEZ PÉREZ
INFORMATEUR JUDICIAIRE (IJ)
POUR RÉSOHEBDOÉCO,
ASSOCIATION REGROUPEANT
27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

OFFRE D'ABONNEMENT

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

Renseignements au **03 80 68 25 55**
ou abonnement.jdp@legalnet.org



VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€

C'est, au détour d'une rue pavée de Noyers-sur-Serein, une pièce baignée de lumière, des outils patinés par les années, l'odeur du cuir, et deux âmes entières : **Brice et Yazmhil Corman**. Couple à la vie comme à l'atelier, ils ont tissé leur existence à la main, comme on coud une pièce unique, sans patron ni plan préétabli.

À fleur de peaux



L'histoire pourrait commencer dans une boutique de luxe, mais non. Il faut remonter à des plaines balayées par le vent, aux États-Unis, dans l'État du Wyoming. Là-bas, Brice et Yazmhil Corman ont vécu plusieurs années, isolés du monde, sur un ranch de 30.000 hectares. Pas de folklore : c'était une vraie vie de travail, au contact d'un troupeau de plusieurs milliers de bisons. Ils vivaient au rythme des saisons extrêmes, dans un environnement à la fois rude et grandiose. « On s'occupait des bêtes, on gérait le quotidien, et on s'émerveillait quand même », se souvient Brice. C'est là, au détour d'un accident de la vie, que débute leur rapport au cuir. Deux petits bisons naissent avec des malformations. Il faut les abattre. Brice, touché, demande à récupérer les peaux. Il les fait tanner, presque par curiosité. Puis, à Noël, il offre à Yazmhil un sac fait de ses mains. « Elle l'a adoré. C'était le tout premier. » Ce sac, aujourd'hui encore, trône quelque part dans leur maison. Usé, mais vaillant. Symbole d'un basculement de vie. Ce n'est pas encore un métier. Mais c'est une graine. Le geste est là. Et avec lui, une intuition : celle de pouvoir créer un autre mode d'existence, ailleurs, autrement.

Après le Wyoming, le retour en Europe n'est pas un repli. C'est une décision. Une volonté de se rapprocher, de créer quelque chose qui leur ressemble. « On n'avait pas de terre familiale, pas de fortune. On a cherché un lieu, un point de départ », raconte Yazmhil Corman. Pendant près d'un an, ils sillonnent la France, avec une préférence pour la Bourgogne, une région où l'amie d'enfance de Yazmhil réside. Ils visitent, évaluent, observent les villages, les gens, les marchés. Et puis, un jour de pluie, ils arrivent à Noyers-sur-Serein. Il ne fait pas beau. L'ambiance est grise. Mais ils tombent sous le charme. « On a su tout de suite. Ce village avait quelque chose. » Quinze jours plus tard, ils reviennent, cette fois pour le marché aux truffes. Et c'est la confirmation, c'est ici qu'ils veulent poser leurs valises.

UN DUO DE MAINS ET D'INSTINCT

Quand ils arrivent, Noyers est calme, presque endormi.



Les maroquins Brice et Yazmhil Corman se sont mariés à deux reprises, une fois aux États-Unis et une fois en France. Crédit : JDP

Quelques commerces. Un bistrot. Des habitants sceptiques. « Tout le monde pensait qu'on ne tiendrait pas », sourit Yazmhil. Quinze ans plus tard, le pari est gagné. Un bijoutier s'est installé. Puis un brocanteur. Puis d'autres artisans d'art. Désormais, le village en compte huit. Noyers a changé. Et eux aussi, un peu.

« Ici, tout reste ouvert. C'est un vrai village, pas une carte postale. »

Ils participent aux événements du village, au marché aux truffes, au marché de Noël. Ils ne ferment pas l'hiver. « Ici, tout reste ouvert. C'est un vrai village, pas une carte postale. » Et puis, Noyers a une singularité : pour 600 habitants, on y compte plus de vingt-cinq nationalités. Un microcosme cosmopolite au cœur de l'Yonne.

Depuis 2009 l'atelier ne désamplit pas. Mais il ne s'agit pas ici d'un atelier-usine. Brice et Yazmhil Corman travaillent à deux, à leur rythme. Aucun

salarié. Aucun stagiaire. Aucun rythme imposé. Chaque objet – sac, ceinture, accessoire – est conçu du début à la fin par l'un d'eux, ou souvent à quatre mains.

Leur fonctionnement est intuitif. « On ne dessine pas. On touche, on observe, on découpe. » Yazmhil a une forte capacité à visualiser la pièce finie. Elle repère les aspérités du cuir, anticipe les pliures, les failles. Brice, lui, pense construction. Il imagine la chronologie des coutures, les tensions à répartir, les formes à équilibrer. « Elle rêve, je traduis », sourit-il.

Ils n'ont pas de collections figées. Ils suivent les matières, les idées, les saisons, les rencontres. Parfois un client donne une idée : la forme d'une poche, une anse, une couleur. Alors ils essaient. « On ne copie jamais, mais on écoute. »

UNE PHILOSOPHIE DE L'ESSENTIEL

Leur production annuelle reste limitée : entre 100 et 150 pièces selon les années. Le temps de fabrication oscille entre trois heures pour un petit sac et trois

jours pour un sac de voyage. Une temporalité à rebours des cadences industrielles. On leur a proposé d'entrer dans une grande maison. Deux fois, Hermès les a approchés. Deux fois, ils ont décliné. « Ils voulaient qu'on fabrique cent sacs. Ensuite, le modèle devenait leur propriété. Donc on a refusé, se souvient Brice. On n'a pas construit tout ça pour redevenir des exécutants. »

Pas de site marchand non plus. Trop rigide. Trop figé. « On

change souvent de forme, de texture, de couleur. Ce serait trop de gestion », raconte Yazmhil. Leur seul outil : une page Facebook, tenue à la volée. Les photos défilent, les commandes se font par message. Mais surtout, les gens viennent. Par hasard, par bouche-à-oreille, ou sur recommandation d'un client fidèle. Ils entrent, discutent, touchent, essayent. L'achat est presque secondaire. Ce qui compte, c'est l'échange. L'objet naît souvent d'une rencontre, pas d'un clic. Brice et Yazmhil ne courent pas après les tendances. Leur vie n'est pas une vitrine. Mais une œuvre patiemment construite. Leur modèle économique est frugal. Leur quotidien est libre. Leur bonheur, discret. Ils ne veulent pas grossir. Pas embaucher. Pas sous-traiter. « On a assez pour vivre. On ne cherche pas plus. »

Et leurs clients ? Certains pourraient s'offrir tous les sacs de luxe de la place Vendôme. Mais ils viennent ici. Parce qu'ils veulent un objet unique. Une rencontre. Une histoire.

Enzo Beaudet



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

